Ville d'Ostwald
Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL RUE LINGOLSHEIM
N° 280519AR117

Le Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par l'Eurométropole ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, durant les travaux ;

a r r ê t e :

Article 1er : Par suite de travaux d'élagage le long de la ligne du tramway, rue de Lingolsheim, la circulation et le stationnement seront réglementés du 01/07/2019 au 05/07/2019 de 22H00 à 04H00.

Article 2 : ***La circulation pourra être interrompue provisoirement en cas de besoin (manœuvre de véhicule ou chute de branches) et la vitesse sera limitée à 30 km/h.***

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la zone du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :
- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. FRUHAUF Eurométropole ;
- C.T.S.
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.
Le Maire,
Jean-Marie BEUTEL

MAIRIE d'OSTWALD Bas-Rhin

Fait à OSTWALD, le 28.05.2019.
Le Maire,
signé
Jean-Marie BEUTEL

3, rue Albert Gérig - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex
Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : www.ville-ostwald.fr